

RAPPORT D'EVALUATION A POSTERIORI

PD 176/02 Rev.1 (F)

APPLICATIONS DES TECHNIQUES DE TELEDETECTION ET DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE POUR APPUYER LE CONTROLE DE LA LEGISLATION FORESTIERE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Préparé par
Jorge Malleux (Chef de Mission)
Germain Zasy Ngisako

45RFM-2b
26 octobre 2011

EVALUATION A POSTERIORI

du Projet PD 176/02 Rév.1 (F) :

**APPLICATIONS DES TECHNIQUES DE TELEDETECTION ET DE SYSTEME
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE POUR APPUYER LE CONTROLE DE LA
LEGISLATION FORESTIERE EN REPUBLIQUE DU CONGO**

RAPPORT FINAL

**Jorge MALLEUX, Consultant Chef d'équipe
Germain ZASY NGISAKO, Consultant**

= Octobre 2011 =

TABLE DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
B. TEXTE PRINCIPAL	
1. Introduction	1
2. Champ, axe et démarche de l'évaluation	1
3. Faits relatifs au projet	3
4. Evaluation du projet : Résultats, enseignements dégagés	6
4.1. Résultats	6
4.2. Enseignements dégagés	19
5. Conclusions et recommandations	19
5.1. Conclusions	19
5.2. Recommandations	20
ANNEXES	21
Annexe I : Calendrier de réalisation de la mission d'évaluation à postériori du projet PD 176/02 Rev.1 (F) en République du Congo	22
Annexe II : Liste des personnes rencontrées	23
Annexe III : Point de vue de l'Agence d'exécution	24

LISTE DES ABREVIATIONS

AE :	Agence d'Exécution
CAE :	Club des Amis de l'Environnement
CARPE :	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CDP	Comité Directive du Projet
CNIAF :	Centre National des Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GPS :	Global Positioning System
GFW	Global Forest Watch
MDDEFE :	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MEFE :	Ministère de l'Economie Forestière et Environnement (actuel MDDEFE)
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PD	Document de Projet
PPD	Pre Projet Document
SIG :	Système d'Information Géographique
UICN	Union Mondiale pour la Nature
WRI :	World Resources Institute
WWF	World Wild Fund (Fond Mondial pour la Nature)

1. Introduction

Le présent rapport porte sur une évaluation à posteriori menée en vue de dégager des enseignements sur le projet PD 176/02 Rev. 1 (F) « Applications des techniques de télédétection et de système d'information géographique pour appuyer le contrôle de la législation forestière en République du Congo ». Cette évaluation porte essentiellement sur la formulation du projet en ce qui concerne (i) les résultats et l'atteinte de ses objectifs, ainsi que (ii) la répercussion et la pérennisation de ses acquis. Ladite évaluation permet à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) de tirer des conclusions pour aboutir à des recommandations pertinentes pour les projets futurs de même nature. Le pays hôte du projet a été la République du Congo.

Il cadre avec le principal mandat de l'OIBT qui est celui de favoriser la conservation ainsi que la gestion, l'exploitation et le commerce durables des ressources forestières tropicales. Dans ce contexte, l'OIBT s'emploie ainsi à appuyer ses pays membres dans la gestion durable de leurs ressources forestières.

2. Champ, axe et démarche de l'évaluation

La finalité de cette évaluation est de procéder à un diagnostic du projet susmentionné après son achèvement en vue de ressortir (i) les résultats positifs et négatifs du projet, (ii) les éléments qui expliquent les réussites tout comme les échecs, (iii) la contribution du projet à l'objectif 2000 de l'OIBT et au plan d'action OIBT, et dégager tout enseignement pouvant être exploité pour améliorer dans le futur des projets similaires.

Les attentes de cette évaluation, présentées dans les Termes de Référence fournis aux consultants, sont les suivantes :

- a) évaluer le rôle et la contribution la plus significative du projet à la gestion durable des ressources forestières de la République du Congo dans la poursuite des objectifs de l'OIBT, le progrès à l'atteinte de l'Objectif 2000 de l'OIBT et l'accomplissement du Plan d'Action de Yokohama ;
- b) évaluer sa conception et ses objectifs, les résultats et l'approche de sa mise en œuvre à la lumière de son efficacité et son effectivité à promouvoir la gestion durable des forêts ;
- c) évaluer sa contribution à la réhabilitation des forêts tropicales et à la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales secondaires et dégradées ;
- d) évaluer l'impact et la pertinence de ce projet aux agences d'exécution, au secteur forestier et aux communautés locales ;
- e) évaluer l'atteinte des objectifs et l'efficacité du projet ;
- f) évaluer les coûts et l'utilisation des ressources du projet ;
- g) formuler les recommandations sur (i) les besoins et les objectifs des projets similaires dans le futur, (ii) les approches et la conception des projets visant la promotion de la gestion durable des forêts tropicales, (iii) l'efficacité de l'approche du projet à promouvoir la gestion durable des forêts, (iv) les groupes cibles, (v) les arrangements organisationnels du projet, (vi) les activités alternatives supplémentaires, les processus, les procédures, et/ou la poursuite des programmes sur le champ d'une gestion durable appropriée des forêts, (vii) les actions futures nécessaires pour soutenir ou accroître les effets recherchés sur la gestion durable des forêts et

l'Objectif 2000 de l'OIBT, et tirer les conclusions qui peuvent être pertinentes pour d'autres projets de l'OIBT dans le domaine de la gestion durable des forêts.

L'équipe de l'évaluation du projet est composée de deux personnes, notamment Monsieur Jorge MALLEUX comme chef d'équipe, de nationalité péruvienne, avec comme profession Ingénieur Forestier et Monsieur Germain ZASY NGISAKO, de nationalité congolaise (RDC), avec comme profession Ingénieur Forestier, Conseiller chargé des Forêts du Ministre (national) de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC, et expert chargé de l'Instruction et de Suivi des projets au sein de la Cellule Environnement du même Ministère.

La mission d'évaluation s'est déroulée de la manière suivante :

- i) collecte de la documentation pertinente ;
- ii) analyse préliminaire de cette documentation ;
- iii) élaboration d'un programme de travail pour une mission en République du Congo ;
- iv) réalisation de cette mission en République du Congo ;
- v) restitution des constats dégagés auprès des autorités concernées de la République du Congo ;
- vi) production du résumé analytique de la mission ;
- vii) production du rapport final de la mission.

La mission à Brazzaville (République du Congo) s'est déroulée suivant le calendrier repris à l'Annexe I.

Il convient de signaler qu'une visite de terrain était initialement programmée par l'équipe de la mission lors de son séjour en République du Congo en vue de visiter un des chantiers en exploitation au sein d'une concession forestière ; mais cette visite n'a pu avoir lieu pour des raisons logistiques.

La liste de différentes personnes rencontrées au cours de la mission à Brazzaville est reprise à l'Annexe II.

La mission n'a pas pu rencontrer un représentant des concessionnaires forestiers en République du Congo, étant donné que les sièges de sociétés concernées sont en général installés à l'intérieur du pays.

La mission a obtenu des données pertinentes auprès de l'OIBT, de la représentation de WRI en République du Congo, de la Direction d'Etudes et Planification du MDDEFE, et du CNIAF, l'agence de collaboration du projet. Plusieurs documents ont été retenus pour consultation, notamment les rapports de suivi, procès-verbaux du Comité Directeur du Projet, rapports techniques, rapports de mission entre autres et le rapport d'achèvement du projet.

3. Faits relatifs au projet

- | | | |
|--|---|--|
| a) Intitulé | : | Application des techniques de télédétection et de système d'information géographique pour appuyer le contrôle de la législation forestière en République du Congo. |
| b) Numéro d'ordre | : | PD 176/02 Rev.1 (F) |
| c) Agence d'exécution (AE)
Agence de collaboration (AC) | : | World Resources Institute (WRI)
Centre National d'Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) |
| d) Gouvernement hôte | : | République du Congo |
| e) Date de démarrage | : | 3 février 2004 |
| f) Durée (en mois) | : | 36 |

D'une durée de 36 mois, le projet a été lancé le 03/02/2004 pour être achevé le 31/01/2007. Prévue initialement pour un montant de 557.676 USD, la contribution financière effective de l'OIBT a été de 499.293 USD, soit un écart de 58.383 USD.

- | | | |
|--------------------------------|---|-------------|
| g) Coût réel total du projet | : | 577.676 USD |
| Contribution globale de l'OIBT | : | 499.293 USD |

L'AE du projet a été le World Resources Institute (WRI), une organisation non gouvernementale à but non lucratif basée à Washington, DC, aux Etats-Unis, avec le Centre National des Inventaires et des Aménagements Forestiers et Fauniques (CNIAF) comme Agence de collaboration. Le CNIAF relève du Ministère de Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE).

3.1. Origine du projet

La République du Congo a promulgué sa loi forestière en 2000 et a créé des services pour encourager et faciliter la mise en œuvre d'une gestion durable de ses forêts. Mais l'application de cette loi est restée problématique suite à certaines contraintes, notamment la pénurie du personnel compétent et des ressources financières.

A cet effet, afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources financières et humaines disponibles, une collaboration a été initiée entre la République du Congo et le WRI pour créer un système qui dirigerait plus efficacement les ressources ainsi limitées sur l'application de la loi forestière. Ainsi, sur base de l'expérience de WRI accumulée dans la sous-région de l'Afrique Centrale dans le cadre de son initiative Global Forest Watch (GFW) (en particulier au Cameroun), le projet dont il est question dans cette évaluation a été initié et soumis au financement de l'OIBT.

3.2. Rationalité du projet

Ce projet avait pour **objectif de développement de contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la République du Congo par l'application systématique de la législation forestière, en vue d'un accès plus large aux marchés internationaux du bois.**

Toute la rationalité du projet a été basée sur le fait que l'application limitée de la législation forestière n'encourage pas une gestion forestière durable, ce qui peut restreindre l'accès aux marchés du bois sensibles aux considérations environnementales. De plus en plus, les intervenants dans le secteur forestier à l'échelle internationale (consommateurs, pays importateurs, institutions finançant le secteur forestier) veulent s'assurer que les bois importés proviennent des sources sous gestion durable..

Des informations rapportées sur l'extraction illicite et non-durable de ressources naturelles dans plusieurs pays africains (Liberia, Cameroun, République Démocratique du Congo) ont terni l'image des bois africains, créant un besoin pour la République du Congo de montrer à ses partenaires commerciaux que le bois congolais est récolté dans des forêts où les lois sont appliquées et où l'on pratique la foresterie durable.

Il est vrai que le manque ou la faible fiabilité des données peut affecter la prise des décisions et mesures pour sanctionner les exploitants illégaux de bois, mais ce n'est pas uniquement là que le problème se pose, il y a plusieurs autres facteurs à prendre en compte qui ne font pas partie de cet projet puisque même avec un accès à l'information, il y a plusieurs facteurs qui limitent l'utilisation par les pouvoirs publics de cette information pour appliquer systématiquement la législation forestière. Il y a trois entraves principales à la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'un système efficace pour évaluer le respect par les sociétés, de la législation forestière et de tous les autres engagements qu'ils ont pris : (i) l'insuffisance des capacités, (ii) les intérêts particuliers, et (iii) la transparence. Premièrement, les institutions qui produisent des données sur la forêt ne sont habituellement pas responsables de l'utilisation de ces données pour guider les décisions de gestion. Ces décisions, et les interventions ultérieures du Gouvernement pour faire appliquer la législation, sont prises par d'autres services au sein du MDDEF. Étant donné qu'il n'existait pas de système pour fournir à ces décideurs des données exhaustives, précises et à jour sur la forêt, ils n'avaient pas non plus l'expérience nécessaire pour utiliser convenablement de tels systèmes d'information afin de faire appliquer efficacement leur législation forestière.

3.3. Objectifs poursuivis et produits attendus

Le projet avait deux objectifs spécifiques ainsi que les produits suivants :

- a) Objectif spécifique 1 : Collecter et mettre à jour des données géographiques et qualitatives précises et à jour sur les sociétés forestières et les zones exploitées.

Produit 1.1. : Du personnel congolais est formé pour utiliser et maintenir les outils de suivi issus des produits 1.2, 1.3 et 1.4.

Produit 1.2. : Un système d'information géographique (SIG) sur les concessions forestières et les aires protégées est établi et il est fonctionnel (outils de suivi 1).

Produit 1.3. : Une interprétation des images satellites pour identifier les pistes d'exploitation au sein des zones forestières est achevée (outil de suivi 2).

Produit 1.4. : Des indicateurs, pour documenter si les pratiques d'exploitation dans les concessions respectent la législation, ont été établis et sont organisés dans une base de données.

b) Objectif spécifique 2 : Utiliser régulièrement les informations sur les forêts pour mieux appliquer la législation forestière, créant ainsi des conditions d'exploitation plus équitables pour les sociétés forestières.

Produit 2.1. : Du personnel est formé pour utiliser l'information générée par l'objectif spécifique 1 pour mobiliser efficacement des ressources en vue de faire appliquer la législation forestière.

Produit 2.2. : Les efforts des pouvoirs publics pour améliorer la gestion forestière et l'application de la législation sont portés à la connaissance du public, créant ainsi des acquis en faveur de l'application de la législation forestière.

Produit 2.3. : Le respect, par les sociétés, de la législation forestière et de tous les autres engagements pris est évalué en utilisant un système qui associe l'information générée par l'Objectif spécifique 1.

La situation souhaitée à la fin du projet était de doter la République du Congo d'un système transparent pour évaluer le respect de la législation forestière et d'autres engagements de gestion pris par les sociétés d'exploitation, système permettant en particulier de :

- disposer d'une mise à jour annuelle et centralisée des limites des Unités Forestières d'Aménagement, des Unités Forestières d'Exploitation et des Assiettes de Coupe, grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique des concessions au niveau national ;
- savoir où l'exploitation forestière a eu lieu chaque année grâce à l'interprétation d'images satellites en fonction de la présence de routes ;
- assister les efforts d'aménagement du CNIAF en utilisant des indicateurs (basés sur les travaux du pré-projet PPD 24/01 de l'OIBT) pour identifier les pratiques forestières à l'intérieur des concessions ;
- identifier l'exploitation forestière hors des zones attribuées annuellement ;
- détecter les termes d'occupation des sols ;
- utiliser les ressources humaines du MEF de façon plus efficace pour mieux appliquer la législation dans le but d'aboutir à une gestion durable ;
- promouvoir le bois d'œuvre congolais sur les marchés sensibles aux considérations environnementales, en diffusant les résultats du projet au niveau international ;
- détecter l'empiètement potentiel de l'exploitation forestière illégale au sein de limites d'aires protégées.

La présente évaluation appréciera si (i) ce but a été atteint, (ii) les résultats obtenus vont dans ce sens, (iii) les impacts qui en découlent ont été internalisés par les partenaires et ont un caractère durable, (iv) les investissements engagés et les moyens mobilisés étaient ou non suffisants et si leur utilisation a été faite d'une manière efficace, et enfin (v) des difficultés ont nuit au bon déroulement du projet et dans quelle mesure.

4. Evaluation général du projet : Résultats et enseignements dégagés

4.1. Résultats

4.1.1. Réalisations du projet

4.1.1.1 Objectifs et produits

Le rapport d'achèvement du projet précise le niveau de réalisation des activités. Il fait une synthèse sur les différents produits attendus du projet. Le niveau d'accomplissement des produits y est évalué à 100% pour deux produits, à savoir :

- Produit 1.1. : Du personnel congolais formé pour utiliser et maintenir les outils de suivi issus des Produits 1.2, 1.3 et 1.4 ;
- Produit 1.2. : Un système d'information géographique sur les concessions forestières est établi et est opérationnel.

Pour les autres produits, ce pourcentage y varie de 80 à 95%.

Le projet visait dans sa conception d'améliorer la gestion forestière en République du Congo par l'application systématique de la législation forestière. Mais il se dégage que le but du projet tel que réalisé a été quasi exclusivement lié à la disponibilité d'un système d'information amélioré et mis à jour. Hors, la solution de la coupe et du commerce illégaux de bois ne peut pas être liée uniquement à la gestion des données. Telle qu'on l'a déjà mentionné plus haut, il existe plusieurs autres facteurs à prendre en compte tels que le renforcement de l'Administration forestière à terme de moyens financiers, logistiques et matériels par exemple, l'amélioration des contrats d'exploitation forestière, les contrôles des douanes, etc. Deuxièmement, l'Objectif spécifique 2 est ambigu et très ambitieux (ce qui rend difficile sa réelle interprétation) et il ne permet pas d'atterrir sur un résultat pratique.

Pour les produits, le projet a bien réussi dans le cadre des produits liés aux objectifs spécifiques 1, mais avec un faible niveau de réalisation des produits suivants : Produit 1.4 relatifs aux indicateurs sur la pratique d'exploitation dans les concessions forestières, Produit 2.1 sur le personnel formé pour mobiliser des ressources pour l'application de la législation forestière, et Produit 2.3 sur le respect des sociétés forestières à la législation forestière, évalué en utilisant le système généré dans l'objectif 1.

Le tableau 1 ci-dessous reprend l'appréciation faite pour chacun des produits prévus.

Tableau 1 : Evaluation des produits prévus

Produits	Commentaires
1.1 Du personnel congolais formé pour utiliser et maintenir les outils de suivi issus des produits 1.2, 1.3 et 1.4.	6 techniciens, dont 3 du CNIAF et 3 de l'ONG Club des Amis de l'Environnement, possèdent des compétences en télédétection, SIG, cartographie et GPS. Cependant le budget du projet pouvait permettre d'en former d'avantage. La nature des logiciels et des activités rend nécessaires des mises à jour régulières.
1.2 Un système d'information géographique sur les concessions forestières établi et opérationnel. (Outil de suivi # 1).	Le système (ordinateurs et équipements périphériques, logiciels, procédures, méthodes, etc.) est en place et est fonctionnel. Deux nouveaux ordinateurs ont été achetés en fin de projet pour assurer la bonne poursuite des activités au-delà du projet, mais les virus ont détruit la majorité des fichiers, pendant qu'il n'a pas été prévu un back up pour les sauvegarder.
1.3 Une interprétation des images satellitaires pour identifier les pistes d'exploitation au sein des zones forestières est achevée. (Outil de suivi # 2).	Une première série d'images ont été acquises et interprétées à la fin du projet sur l'ensemble du territoire congolais (cet achat a posé des problèmes dus à la non-disponibilité des images Landsat et une couverture nuageuse dans le sud du pays). Les actuels fonctionnaires du CNIAF ne sont pas bien au courant des détails d'achat des images. En tout cas, il se dégage un manque de prévisions pour mieux accomplir ce produit. Quelques missions sur le terrain avec GPS ont permis de suppléer partiellement dans certains cas à l'absence d'images pour la cartographie des pistes forestières. La mise à disposition des données sur papier, sur Internet et sur site Web n'a pas encore été complétée.
1.4 Des indicateurs, pour documenter si les pratiques d'exploitation dans les concessions forestières respectent la législation forestière ont été établis et sont organisés dans une base de données. (Outil de suivi # 3).	Quand bien même le rapport de réalisation du projet reconnaît que très peu d'indicateurs utilisables par la télédétection et le SIG ont été élaborés, il n'y a pas un rapport précis à ce sujet. Faible coordination avec les opérateurs forestiers, pour développer des indicateurs et pour l'amélioration des systèmes de contrôle sur le terrain ainsi qu'un manque des stratégies pour l'utilisation des informations acquises et l'amélioration du respect de la législation forestière. La mise à disposition des données sur papier, sur Internet et sur site Web n'a pas encore été complétée.
2.1 Du personnel est formé pour l'utilisation de l'information générée par l'Objectif spécifique 1 (Voir note au bas du tableau) pour mobiliser	Quelques ateliers ont été organisés pour informer le personnel du MEFE aux capacités et contenus des cartes et bases de données produits par le projet. Le MEFE et autres services publics utilisent déjà les spatiocartes et consultent régulièrement l'équipe de projet et les informations y disponibles.

<i>Produits</i>		<i>Commentaires</i>
	efficacement des ressources pour faire appliquer la législation forestière.	Un Atlas forestier interactif a été produit par WRI avec le concours de CARPE et des formations à l'utilisation de cet Atlas sont prévues. Ce résultat est probablement une des contributions les plus importantes du projet et un excellent moyen de donner la durabilité aux résultats. De même, toujours à travers CARPE, le projet a permis la mise en œuvre d'une collaboration entre WRI et l'Institut de Développement Rural de l'Université Marian N'Gouabi pour le développement et la mise en œuvre d'un curriculum en SIG, télédétection et cartographie.
2.2	Les efforts des pouvoirs publics pour améliorer la gestion forestière et l'application de la législation sont portés à la connaissance du public, créant ainsi des appuis pour l'application de la législation forestière	La contribution du projet pour améliorer la gestion forestière et l'application de la législation, et surtout pour le contrôle de la coupe et du commerce illégaux du bois, est en général faible, mais il faut reconnaître la contribution du projet à (i) la résolution de conflits (p.ex., superposition de titres sur une zone donnée) par une meilleure identification du problème, une planification des missions sur le terrain, une identification de zones complémentaires pour les parties impliquées; (ii) l'accompagnement des procédures d'élaboration et de suivi de classement et d'aménagement des titres d'exploitation et des aires protégées. (iii) l'évaluation et le suivi des nouveaux titres demandés à l'administration et une délimitation précise ; (iv) l'état des lieux sur l'aménagement des zones d'exploitation forestière attribuées, (v) l'aide à la résolution des retards relatifs à la procédure de planification d'aménagement, (vi) l'identification des emplacements spécifiques des activités des sociétés d'exploitation forestière.
2.3	Le respect par les sociétés de la législation forestière et de tous les autres engagements pris est évalué en utilisant un système qui associe l'information générée par l'Objectif spécifique 1.	Produit difficile à mesurer. Le MEFE utilise les spatiocartes, les données et les images satellitaires du projet pour identifier les zones subissant potentiellement des coupes illicites, mais il est nécessaire de compter avec des images à jour, ce qui est très cher. D'ailleurs les missions de contrôle sur le terrain du MEFE sont aussi rares et coûteuses.

En fait, le principal problème du projet se trouve dans sa rationalité, son analyse de l'arbre de problème et l'élaboration du cadre logique de ses objectifs et de ses produits, ce qui en même temps rend plus difficile l'évaluation du projet et de ses résultats.

Le tableau 2 montre le cadre logique ainsi que les observations sur les principaux éléments du projet ; on constate que la majorité des indicateurs sont peu pratiques ou peu réalistes, et ne servent pas à une évaluation exhaustive.

Tableau 2 : Cadre logique du projet et observations dégagées sur les principaux éléments du projet

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de Vérification	Constats
Objectif de développement : Contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la République du Congo par l'application systématique de la législation forestière, en vue d'un accès plus large aux marchés internationaux du bois.	• L'OIBT reconnaît qu'au moins 25% des forêts de production en République du Congo sont gérées de façon durable d'ici 2006. • D'ici 2005, le Gouvernement du Congo sanctionne 100% des activités d'exploitation illégale détectée au travers des outils de suivi développés par ce projet.	• Rapport OIBT sur la mise en œuvre de l'objectif 2000. • Comparaison des rapports du projet proposé aux procès verbaux.	D'après le rapport de l'OIBT sur l'état de l'aménagement des forêts tropicale, en 2005, le Congo avait 1.300.000 ha de forêts sous aménagement durable, c'est-à-dire 7% de la superficie des forêts naturelles ; pour l'année 2011, le chiffre est monté jusqu'à 2.490,000 soit 13,5%. Il y a eu donc une amélioration significative du pourcentage des forêts sous aménagement durable. Le taux prévu n'a pas été atteint, et il n'est pas possible de lier cette réussite aux effets du projet. Les rapports du projet, ne mentionnent pas des taux de réussite en référence à des sanctions des exploitations illégales.
Objectif spécifique 1 : Collecter et mettre à jour des données géographiques et qualitatives précises et à jour sur les sociétés forestières et les zones exploitées.	• D'ici 2004, le MEF dispose d'un Système d'Information Géographique avec des données sur toutes les UFA et UFE valides, ainsi que sur les AC et les pistes d'exploitation, associé à une série d'au moins 5 indicateurs sur le respect de la législation forestière au sein de ces concessions.	• Base de données, cartes et rapports en format papier et électroniques.	• Le système d'information géographique a été installé vers 2006-2007, mais il y a très peu d'information concernant les pistes d'exploitation, et les indicateurs ne sont pas connus. • L'Atlas forestier interactif du Congo résultant de la collaboration entre le MEF et le WRI dans le cadre du suivi de la gestion durable des forêts du Congo, est une contribution très importante pour le monitoring de l'état des forêts au niveau national.
Objectif spécifique 2 : Utiliser régulièrement les informations sur les forêts pour mieux appliquer la législation forestière, créant ainsi des conditions d'exploitation plus équitables pour les sociétés forestières	• D'ici 2004, le MEF organise un mécanisme de distribution des informations issues de l'Objectif Spécifique 1 vers les décideurs. • D'ici 2004, le MEF organise une structure de décision pour envoyer des missions de contrôle sur les sites identifiés comme pouvant être en désaccord avec la législation forestière.	• Rapports internes au MEF informant les autorités compétentes des problèmes de respect de la législation forestière détecté dans le cadre du projet. • Rapports de missions des vérifications terrain des sites identifiés comme ne respectant pas la législation forestière.	• Le projet et le CNIAP ont maintenu des rapports très étroits avec les décideurs, en leurs fournissant des informations fiables et à jour au sujet de l'état des forêts naturelles au niveau national. • Il y a eu très peu des missions de contrôle sur les sites identifiés comme pouvant être en désaccord avec la législation, compte tenu du fait que la majeure contrainte a été le manque des moyens de transport.

4.1.1.2. Impacts et effets

Il n'y a aucun doute que le projet a produit un impact important sur le secteur forestier de la République du Congo, en fournissant un système de télédétection et SIG, et en renforçant les capacités techniques de l'Administration forestière, ce qui est d'une importance extrême pour une administration améliorée des ressources naturelles même si cet objectif de base du projet n'a pas été complètement accompli, spécialement celui lié à l'amélioration significative du contrôle des pratiques informelles ou illégales sur l'exploitation des ressources forestières (exploitation de bois d'œuvre et son commerce).

Il est vraiment très difficile d'identifier ou de déterminer le rapport réel entre le système SIG en utilisant des méthodologies de télédétection et la réduction sur les activités illicites mentionnées, et le projet n'a effectivement pas prêté assez d'attention à cette question et a concentré ses efforts sur l'accomplissement de l'objectif spécifique 1.

L'impact du projet au regard de l'Objectif 2000 de l'OIBT, a été accompli dans le sens que le projet a contribué à améliorer la capacité du pays pour une meilleure évaluation et une planification de l'utilisation de ses ressources forestières.

4.1.2. Processus de formulation et d'exécution du projet

4.1.2.1. Participation des acteurs à l'identification et à l'exécution du projet

Selon le rapport d'achèvement du projet, la participation de différents acteurs au projet est présentée au Tableau II ci-dessous.

Tableau 3 Participation des acteurs au projet

Acteurs	Participation réelle au projet
Gouvernement de la République du Congo	- A donné accès aux informations sur les titres forestiers, les aires protégées, les conventions, etc. ; - A participé activement aux réunions du CDP ; - A fourni sa contribution financière au projet ; - A participé et facilité les ateliers nationaux d'informations sur le SIG et le projet ; - A fourni un local et assigné du personnel au projet
Entreprises forestières du Congo	- Ont donné accès aux informations sur leurs titres forestiers et facilité les missions de collecte de données sur le terrain des membres du projet ; - Ont participé activement aux réunions du CDP ; - A participé aux ateliers nationaux d'information sur le projet.
Utilisateurs et créateurs de données cartographiques forestières	- Ont donné accès aux informations disponibles à leurs niveaux ; - Certains ont participé aux réunions du CDP ; - Ont participé aux ateliers nationaux d'informations sur le projet.

Acteurs	Participation réelle au projet
Société civile et le public en général	- L'ONG <i>Le club des Amis de l'Environnement</i> (CAE) a été un partenaire du projet avec 3 techniciens au sein du laboratoire de TD et SIG ; - Pas de participation directe du public.
ONG internationales	- Ont donné accès aux informations disponibles à leurs niveaux ; - Certains ont participé aux réunions du CDP ; - Ont participé aux ateliers nationaux d'informations sur le SIG et le projet.
Banques d'investissement et les institutions multilatérales	Pas de participation directe.
Partenaires commerciaux du bois du Congo	Pas de participation directe.
Université Marian Nguabi – Institut de développement rural	Par le biais du Club des Amis de l'Environnement, partenaire du projet, a fourni trois techniciens au projet.

4.1.2.2. Structure et fonctionnement du projet

a) Organisation et gestion du projet

La structure de fonctionnement et de gestion du projet qui a été mise en place a relativement bien fonctionné. La gestion générale du projet a été faite par l'AE (WRI) et l'Agence de collaboration (CNIAP), sous l'hospice d'un Comité Directeur de projet (CDP) composé de représentants du MEFE, de d'autres ministères, du secteur privé, de l'ONG CAE et enfin de l'OIBT.

Deux réunions de CDP ont eu lieu chaque année du projet pour passer notamment en revue les bilans de la période écoulée, les plans de travail annuel, et les budgets. Comme le projet ne présentait pas de problème particulier ou sérieux, il est de l'avis de l'AE qu'une seule réunion annuelle du CDP aurait pu suffire ; néanmoins, une coordination plus serrée entre l'AE et l'agence de collaboration aurait été préférable afin d'élaborer conjointement le plan de travail semestriel et annuel, ainsi que les plans d'opérations, les révisions budgétaires, le recrutement de personnel international (consultants), etc.

La participation directe de l'ONG Club des Amis de l'Environnement (CAE) avec trois techniciens intégrés au sein de l'équipe du laboratoire de télédétection et de SIG du projet a relativement bien fonctionné et la collaboration entre ces techniciens et ceux du CNIAP a été très bonne. Toutefois, les techniciens du CAE ont été un peu handicapés dans leur travail sur le terrain dans la mesure où ils ne faisaient pas partie du MEFE ; l'accès aux informations leur était plus difficile.

b) Documentation relative au projet

Les rapports semestriels, les plans annuels d'opération, les rapports financiers ont été produits en temps et ont satisfaits l'OIBT et les membres du CDP. Une série de documents et de notes techniques a été produite traitant principalement de la télédétection, du SIG, de la cartographie et de la gestion de bases de données. De même, les manuels techniques des logiciels de SIG ont aussi été fournis au projet au Congo, en anglais et en français. Malheureusement, ces différents documents n'ont pas été bien classés et rangés au Congo et sont donc, pour plusieurs, difficilement accessibles et peu utilisés.

c) Il est recommandé que le CNIAF dans le cadre de l'intégration des acquis du projet en son sein fasse un inventaire complet de tous ces documents et les note, les classe de façon logique et pratique et les range de façon à faciliter leur accessibilité. A noter que ce travail de classement et de rangement des documents (et des matériels et équipements du projet) au laboratoire de télédétection et de SIG aurait été facilité par la disponibilité d'armoires de rangement.

d) Mesures à prendre pour éviter les écarts entre la planification et l'exécution

Au début, le projet a connu des écarts significatifs pour l'achat des images satellites. Celles-ci n'ont été finalement acquises que presque à la fin du projet, et ce qui a eu des retombées préjudiciables sur la planification des activités et son exécution.

e) Facteurs externes ayant influé sur le projet

Le facteur externe ayant influé le plus sur le déroulement du projet a été la non-disponibilité d'images satellitaires récentes et couvrant la totalité du territoire national. L'impact de ce problème sur le projet a été une cartographie incomplète des pistes forestières dans et à l'extérieur des titres forestiers dans le sud du pays. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs discussions à l'interne, tant chez WRI qu'au projet à Brazzaville, et lors des réunions du CDP.

Lors de la planification du projet, ce problème aurait pu être anticipé car les difficultés techniques du satellite Landsat TM7 étaient déjà connues à cette époque. Des solutions auraient pu alors être identifiées et les moyens financiers nécessaires à leurs applications auraient été prévus dans le budget du projet. A noter que ce problème technique affecte l'ensemble des intervenants du secteur forestier en Afrique centrale. Des solutions alternatives à Landsat TM7 existent (SPOT par exemple) mais posent de sérieux problèmes de coûts et de droits d'auteur qui ne peuvent être résolus dans le cadre d'un projet tel que celui faisant l'objet du présent rapport.

4.1.2.3. Efficience et aspects opérationnels

a) Bilan des aspects techniques, financiers et managériaux

Les principaux constats relevés à ce sujet sont repris dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Principaux constats sur le bilan des aspects techniques, financiers et managériaux du projet

ASPECTS EVALUES	CONSTATS
a) Conception du projet et ses objectifs.	- But du projet quasi exclusivement lié à la disponibilité d'un système d'information amélioré et mis à jour, pendant que la solution de la coupe et du commerce illégaux de bois ne peut pas être liée uniquement à la gestion des données. Il existe plusieurs autres facteurs à prendre en compte tels que le renforcement de l'Administration forestière (en moyens logistiques et financiers par exemple), l'amélioration des contrats d'exploitation forestière, les contrôles des douanes, etc. ; - objectif spécifique 2 ambigu et très ambitieux (pas réaliste), rendant difficile sa réelle interprétation et ne permettant pas d'atterrir sur un résultat pratique.
b) Stratégie du projet	- Formation de techniciens accomplie, mais elle pouvait être beaucoup plus importante au regard du budget du projet, et cela aurait été très apprécié au niveau national ; - contrôle sur terrain dans la collecte des données faible ou insuffisant à cause des sérieuses limitations des moyens de transport (aucune prévision au niveau du budget pour l'achat des véhicules); - diffusion des résultats jugée faible, - manque d'approche participative notamment avec le secteur privé (sociétés forestières).
c) Gestion du projet	- budget jugé très déséquilibré par rapport aux priorités (formation, équipement, contrôle sur le terrain) ; - manque d'une bonne coordination et échanges d'information dans le cadre administratif et opérationnel de l'PAE vis-à-vis de l'Agence de collaboration ; - administration du projet exécutée par un contrôle à distance, et - faible implication du Ministère d'ancrage du projet (MDDEF) dans la conduite du projet.
d) Opérations du projet	Le projet a réussi à installer un système SIG et la méthodologie de télédétection, à former des techniciens et à établir un laboratoire de télédétection qui a rendu un très bon service au Gouvernement dans plusieurs secteurs publics (aménagement territoire, Ministère de la Défense, Service Géologique, parmi tant d'autres), malgré les limitations pour le travail sur le terrain et de données de télédétection collectées pas tellement à jour pour la période du projet.

b) Bilan de l'allocation des apports

D'après le rapport d'achèvement du projet, le déroulement du projet a été influé par la non-disponibilité d'images satellitaires récentes et couvrant la totalité du territoire national. L'impact de ce problème sur le projet a été une cartographie incomplète des pistes forestières dans et à l'extérieur des titres forestiers au sud du pays. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs discussions à l'interne, tant chez WRI qu'au projet à Brazzaville, et lors des réunions du CDP. WRI a même produit et soumis à l'OIBT et aux membres du CDP un document technique très détaillé expliquant la nature du problème et identifiant certaines solutions envisageables.

Rappelons une fois de plus que, lors de la planification du projet, ce problème aurait pu être anticipé car les difficultés techniques du satellite Landsat TM7 étaient déjà connues à cette époque. Des solutions auraient pu alors être identifiées et les moyens financiers nécessaires à leurs applications auraient été prévus dans le budget du projet. Il est à noter que ce problème technique affecte l'ensemble des intervenants du secteur forestier en Afrique centrale. Des solutions alternatives à Landsat TM7 existent (SPOT par exemple) mais posent de sérieux problèmes de coûts et de droits d'auteur qui ne peuvent être résolus dans le cadre d'un projet tel que celui faisant l'objet du présent rapport.

c) Suivi interne du projet

Le projet a connu un suivi interne à distance par l'AE vis-à-vis l'Agence de collaboration. A cela s'est ajouté un manque d'une bonne coordination et d'échanges d'information dans le cadre administratif et opérationnel par l'AE vis-à-vis de l'Agence de collaboration.

d) Procédures d'achat et emplois de consultants

Autant que les achats des outils et les logiciels du projet a été relativement bien géré (exception des images satellites), de même que l'emploi de consultants, il est aussi vrai qu'il aurait été mieux pour l'AE d'exécuter ses tâches avec une plus étroite coordination avec l'Agence de collaboration, afin de donner plus de transparence aux procédures et partager des expériences dans ce cadre.

e) Engagements pris par la République du Congo

En ce qui concerne les engagements pris par la République du Congo, un protocole d'accord a été **signé** entre le Gouvernement de la République du Congo, représenté par le Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement, et WRI (dans le cadre son programme Global Forest Watch), dans le cadre du suivi de l'exploitation forestière et du contrôle de l'application de la législation forestière en République du Congo.

Le tableau 5 ci-dessous donne une revue des engagements pris dans ce protocole, ainsi les observations y afférentes.

Tableau 5 : Bilan des engagements pris par la République du Congo dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Agence d'exécution.

ENGAGEMENTS PRIS	OBSERVATIONS
a) Conditions cadres	
Fourniture des locaux adaptés et équipés de téléphone et de la climatisation, en bon état et exonérés de charges (loyer, entretien, etc.).	Locaux fournis au sein du CNIAF.
Autorisation d'importer en République du Congo tous les matériels et équipements nécessaires à l'exécution du projet, en exonération de taxes, impôts et droits de douane ; les achats faits localement en République du Congo bénéficient des mêmes avantages et les véhicules appartenant au projet bénéficieront du statut d'immatriculation temporaire.	Aucune mention n'est faite sur ces aspects dans le rapport d'achèvement du projet. Ceci laisse donc comprendre que ces engagements ont été satisfaits.
Personnel et les biens de WRI, ainsi que les salaires, allocations, honoraires et les autres rémunérations des personnels du WRI travaillant principalement en République du Congo exemptés de taxes directes et indirectes, et d'impôts.	
Personnel de WRI et ses sous-traitants travaillant pour le projet bénéficiant d'une facilité d'obtention et d'une gratuité des frais relatifs à l'enregistrement des étrangers, aux visas d'entrée et de sortie, et aux permis de séjour.	
b) Personnel détaché au projet par le Ministère.	
Nomination d'une personne, Point Focal du projet au sein du Ministère.	Engagement satisfait par la nomination du Directeur du CNIAF comme Point Focal.
Nomination au sein du Ministère et du Club des Amis de l'Environnement de 6 stagiaires motivés, spécialisés en SIG/Télédétection, ayant une formation de base appropriée, et une réelle expérience professionnelle.	Engagement satisfait par la nomination de 3 agents du CNIAF et 3 membres de l'ONG « Club des Amis de l'Environnement ».
c) Données et résultats	
Fourniture au projet des informations pertinentes au projet.	Engagements satisfaits.
Facilitation des contacts et l'échange d'informations entre le projet et les unités de terrain du Ministère.	
Fourniture des commentaires au projet sur le statut réel des routes télédéteectées après l'exécution des missions de contrôle du Ministère.	
Fourniture des commentaires sur les différences entre l'exploitation forestière prévue dans la planification du Ministère et l'exploitation forestière observée sur le terrain après l'analyse des images satellites par le projet.	
Utiliser les informations et données fournies par le projet pour un meilleur contrôle de la législation forestière.	

4.1.2.4. Efficacité

a) Conception et objectifs du projet

Bien que le but du projet était de se concentrer plus sur le renforcement de l'application de la législation forestière, il a été relayé presque exclusivement à la disponibilité des informations améliorées et actualisées. Il convient de clarifier que, tel que déjà relevé plus haut, la résolution de l'exploitation illégale de bois d'œuvre et du commerce illicite de bois ne peut pas être liée uniquement à la gestion de données. Il y a plusieurs autres facteurs à prendre en compte, tels que le renforcement de l'Administration forestière, l'amélioration des contrats d'exploitation forestière, l'amélioration des contrôles au niveau des douanes, les contrôles de terrain, etc. En second lieu, l'Objectif spécifique 2 est ambigu et très ambitieux, ce qui rend difficile sa réelle interprétation et il ne permet pas d'atterrir sur un résultat pratique.

b) Stratégie

Il se dégage que :

- la formation de techniciens a été accomplie, mais elle pouvait être beaucoup plus importante au regard du budget du projet, et cela aurait été très apprécié au niveau national
- le contrôle sur terrain dans la collecte des données a été faible ou insuffisant à cause des sérieuses limitations des moyens de transport (aucune prévision au niveau du budget pour l'achat des véhicules) ;
- la diffusion des résultats est jugée pauvre, et on note un manque d'approche participative notamment avec le secteur privé (sociétés forestières).

c) Gestion

En ce qui concerne la gestion du projet, il se dégage ce qui suit :

- un budget jugé très déséquilibré par rapport aux priorités (formation, équipement, contrôle sur le terrain) ;
- un manque d'une bonne coordination et d'échanges d'information dans le cadre administratif et opérationnel par l'AE vis-à-vis de l'Agence de collaboration ;
- une administration du projet exécutée par un contrôle à distance, par l'AE et
- une faible implication du Ministère d'ancrage du projet (MDDEF) dans la conduite du projet.

d) Produits

Le projet a réussi à installer un système GIS et la méthodologie de télédétection, à former des techniciens et à établir un laboratoire de télédétection qui a rendu un très bon service au Gouvernement dans plusieurs secteurs publiques (aménagement territoire, Ministère de la Défense, Service Géologique, parmi tant d'autres), malgré les limitations pour le travail sur le terrain et de données de télédétection collectées pas tellement à jour pour la période du projet.

Le projet a bien réussi dans le cadre des produits liés à l'objectif spécifique 1, mais avec un faible niveau de réalisation des produits suivants : Produit 1.4 relatif aux indicateurs sur la pratique

d'exploitation dans les concessions forestiers, Produit 2.1 sur le personnel formé pour mobiliser des ressources nécessaires à l'application de la législation forestière, et Produit 2.3 sur le respect des sociétés forestières de la législation forestière évalué en utilisant le système généré dans l'objectif 1.

e) Contribution à la réalisation de l'objectif de développement

Le projet a eu une contribution considérable à l'objectif de développement qui était de contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la République du Congo par l'application systématique de la législation forestière, en vue d'un accès plus large aux marchés internationaux du bois. Grâce au projet, le Congo est maintenant doté d'outils performants et d'un personnel technique compétent permettant un meilleur suivi des activités forestières dans le pays, l'accès et la mise à disposition publique des données fiables et à jour sur le secteur forestier.

f) Situation à l'achèvement du projet versus situation de départ

Grâce au projet, le Congo dispose maintenant d'un système d'information géographique pour évaluer la situation et l'évolution des ressources forestières au niveau national et sub-national, contribuant au respect de certains aspects de la législation forestière et des autres engagements de gestion pris par les sociétés d'exploitation.

Ce système n'existait pas avant le projet. Il permet en particulier de :

- disposer d'une mise à jour annuelle et centralisée des limites des Unités Forestières d'Aménagement, des Unités Forestières d'Exploitation et des Assiettes de Coupe, grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique des concessions au niveau national ;
- savoir où l'exploitation forestière a eu lieu chaque année grâce à l'interprétation des images satellitaires en fonction de la présence de routes ; mais pour accomplir cette tâche, il faut disposer des ressources économiques nécessaires, pour l'achat annuel des images satellites ;
- appuyer les efforts d'aménagement du CNIAT en utilisant des indicateurs (basés sur les travaux du pré-projet PPD 24/01 de l'OIBT) pour identifier certaines pratiques forestières à l'intérieur des concessions ;
- cartographier l'occupation du sol, et plus particulièrement la superficie forestière productive (ou superficie utile) correspondant à la base du calcul de taxation à la superficie ;
- utiliser les ressources humaines du MEFE de façon plus efficace pour mieux appliquer la législation dans le but d'aboutir à une gestion durable.

Au terme du projet, la République du Congo devait disposer d'un système transparent pour évaluer le respect de la législation forestière et d'autres engagements de gestion pris par les sociétés d'exploitation.

Le tableau 6 ci-dessous présente la situation constatée après le projet au regard de la situation prévue.

Tableau 6 : Bilan de la situation constatée après le projet face celle qui était prévue.

SITUATION PREVUE	SITUATION CONSTATEE
Disposer d'une mise à jour annuelle et centralisée des limites des Unités Forestières d'Aménagement, des Unités Forestières d'Exploitation et des Assiettes de Coupe, grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique des concessions au niveau national.	Au terme du projet, le MDDEFE dispose d'un système de suivi et de mise au jour des limites des unités forestiers, et d'un Système d'information Géographique des concessions au niveau national. L'Atlas forestier interactif du Congo résultant de la collaboration entre le MEF et le WRI est mis à jour périodiquement.
Savoir où l'exploitation forestière a eu lieu chaque année grâce à l'interprétation d'images satellites en fonction de la présence de routes.	Le projet a élaboré des cartes forestières pour l'identification des exploitations forestières, mais il n'est pas évident que ces cartes sont mises à jour annuellement ; d'après les constats faits par la mission d'évaluation, ça a été fait une seule fois comme exercice pendant la durée du projet.
Assister les efforts d'aménagement du CNIAF en utilisant des indicateurs (basés sur les travaux du pré-projet PPD 24/01 de l'OIBT) pour identifier les pratiques forestières à l'intérieur des concessions.	Aucun rapport n'est disponible au sujet des indicateurs pour identifier les pratiques forestières à l'intérieur des concessions forestières
Identifier l'exploitation forestière hors des zones attribuées annuellement.	Le manque des moyens de transport et l'achat de nouvelles images satellites constituent toujours de très sérieuses contraintes pour l'accomplissement de cette tâche.
Détecter les termes d'occupation des sols.	C'est fait avec l'atlas interactif susmentionné.
Utiliser les ressources humaines du MEF de façon plus efficace pour mieux appliquer la législation dans le but d'aboutir à une gestion durable.	Le projet n'a élaboré pas un plan de travail ou plan d'action pour cette fin. Les fonctionnaires du MDDEFE agissent selon leurs possibilités.
Promouvoir le bois d'œuvre congolais sur les marchés sensibles aux considérations environnementales, en diffusant les résultats du projet au niveau international.	Il n'y a pas d'évidence sur un plan de promotion de bois congolais sur les marchés sensibles, mais il est possible que les marchés européens soient au courant des efforts déployés par la République du Congo par le biais de son Ministère en charge des Forêts.

4.1.3. Evaluation technique de la proposition de projet

Au regard des principaux constats sur le bilan des aspects techniques, financiers et managériaux du projet repris au Tableau 4, les principaux aspects qui ont constitué une **certaine faiblesse** au projet qui aurait pu être anticipé en étudiant la proposition du projet sont les suivants :

- le contrôle de la coupe et du commerce illégaux qui n'est pas lié uniquement à la gestion des données, mais aussi à plusieurs autres facteurs ;
- l'ambiguïté et le caractère très ambitieux de l'Objectif spécifique 2 d'une interprétation difficile ;
- le déséquilibre du budget par rapport aux priorités du projet (formation, missions de terrain).

4.2 Enseignements dégagés

Les principaux enseignements dégagés sont les suivants :

- i) Il est important d'identifier et de mener une analyse plus approfondie sur le cadre logique, en prenant en compte la capacité réelle des institutions impliquées et le contexte global du secteur forestier ;
- ii) le contrôle de l'exploitation et du commerce illicite de bois d'œuvre est une tâche complexe, car il requiert la prise en compte de beaucoup d'autres éléments, au-delà du recours essentiellement aux performances du système de télédétection et de SIG ;
- iii) l'AE aurait pu être à 100% présente sur le site du projet à Brazzaville pendant toute sa réalisation et assurer un suivi, à court et moyen termes, après l'achèvement du projet.
- iv) la formation des nationaux devrait être une haute priorité dans les projets mis en œuvre dans les pays en développement, en vue d'obtenir la durabilité recherchée.

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

Le projet réalisé est pertinent pour une avancée vers la gestion durable des forêts de la République du Congo. L'évaluation effectuée permet de dégager les principaux constats suivants :

- a. la conception du projet n'a pas été réaliste et pratique, puisqu'elle a été basée presque uniquement sur l'hypothèse que l'amélioration de l'application de la législation forestière au niveau national, dépend de l'amélioration de la base de données ;
- b. on note un grand déséquilibre entre les moyens budgétaires pour les prestations du personnel expatrié, vis-à-vis des priorités du projet : formation des cadres, équipement de laboratoire, moyens de transport pour le contrôle sur le terrain, et vulgarisation ;
- c. il ressort une excellente contribution à la cartographie des ressources naturelles et forestières et la gestion pour l'aménagement forestier durable du pays et l'appui aux autres services au-delà du MEFEE, notamment pour le contrôle et le calcul des taxations sur les superficies allouées ;

- d. la gestion/administration du projet n'a pas été à 100% transparente dans la mesure que l'agence de collaboration n'a bénéficié pas d'une participation équitable dans l'administration des fonds mis à la disposition du projet par les bailleurs de fonds ;
- e. une participation majeure et active du secteur privé (concessionnaires forestiers) aurait été préférable et très importante pour le développement des méthodes de contrôle des exploitations forestières, avec une approche plus participative ;
- f. une bonne participation et réponse ont été affichées par le personnel local, et les résultats sont très utiles pour la gestion forestière, mais faibles pour l'amélioration de l'application de la législation forestière, très bons efforts pour assurer la continuité du programme au niveau du CNIAF ;
- g. on note un bon développement des mesures prises entre l'Agence de collaboration et l'AE pour assurer la continuité et pérennisation des acquis du projet.

5.2 Recommandations

Au regard de constats réalisés, l'équipe de la mission formule les recommandations suivantes :

Pour l'Agence de collaboration :

- a. Entretenir le personnel et garantir des moyens physiques pour la continuation et la pérennisation des acquis du projet ;
- b. Assurer un effort important pour l'acquisition des images satellite en vue de garantir l'objectif à long terme du projet ;
- c. Établir un espace et un mécanisme permanent de coordination et complémentarité avec les autres initiatives relatives à l'aménagement forestier durable et la « gouvernance » forestière ;
- d. Renforcer et améliorer les conditions physiques du laboratoire de télédétection, et améliorer la compétitivité du personnel du service forestier.

Pour l'Agence d'exécution :

- e. Maintenir un contact permanent avec le CNIAF et continuer un plan de travail d'appui technique et d'encadrement du personnel du MDDEF ;
- f. Assurer l'acquisition des images satellites pour la mise à jour des études d'évolution des forêts naturelles où il y a exploitation forestière hors des concessions forestières.

Pour l'OIBT :

- a. S'assurer que le cadre logique du document de projet et ses indicateurs soient plus soigneusement élaborés et que les Agences d'exécution soient aussi responsables du suivi du projet à partir d'une stratégie qui assure la durabilité du projet, surtout dans le cadre des projets liés aux objectifs relatifs à la politique du secteur forestier public ;
- b. S'assurer que (i) la structure budgétaire du projet est bien équilibrée pour garantir tous les besoins du projet d'après ses objectifs et ses produits, et (ii) l'Agence de collaboration garantit les moyens pour la durabilité du projet après sa finalisation.

ANNEXES

ANNEXE I

Calendrier de réalisation de la mission d'évaluation à posteriori du projet PD 176/02 Rev.1 (F) en République du Congo

Date	Description
Samedi 20/08/2011	Arrivée des évaluateurs à Brazzaville, en provenance de Lima (Pérou) via Paris et de Kinshasa (R. D. du Congo).
Lundi 22/08/2011	- Prise de contact avec le Directeur Général de l'Economie Forestière ; - Harmonisation du projet de calendrier de la mission avec le Point Focal de l'OIBT, l'ancien coordonnateur du projet, et le Directeur a.i. de la Centre National d'Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) ; - Réunion avec l'ancien coordonnateur du projet, les spécialistes encadrés durant la durée du projet, le représentant de WRI au Congo.
Mardi 23/08/2011	- Prises de rendez-vous avec les représentants de différentes organisations pertinentes à la mission (Union Européenne, la FAO, WWF/UICN) ; - Réunion avec le Directeur des Etudes et de la Planification ; - Collecte des données sur la production de bois d'œuvre ; - Visite du laboratoire de télédétection ; - Visite à la représentation du WRI au Congo et séance de travail avec le Coordonnateur National de WRI ; - Collecte des données produites dans le cadre du projet ; - Mise en commun par l'équipe de la mission des éléments d'information déjà collectés.
Mercredi 24/08/2011	- Rencontre avec Mr Rossi, Assistant Technique du projet APV FLEGT, de l'Union Européenne ; - Rencontre avec Mr Marius SAYA-MABA, Assistant du Représentant et Chargé de Programme de la FAO ; - Rencontre avec Mr Marcellin AGNAGNA, Représentant de l'UICN ; - Rencontre avec Mr Joachim KONDY, Coordonnateur de la Cellule de Légimité Forestière et de la Traçabilité.
Jeudi 25/08/2011	- Collecte des données sur la production de bois d'œuvre ; - Réunion avec Mr Basile MPATI, Chef de Service Inventaire et Aménagement des Forêts au CNIAF.
Vendredi 26/08/2011	- Réunion de restitution avec les autorités du Ministère en charge des forêts ; - Répartition des tâches entre les membres de l'équipe pour la production du rapport de l'évaluation.
Samedi 27/08/2011	Fin de la mission d'évaluation ex-post et voyage Retour des évaluateurs.

ANNEXE II
Liste des personnes rencontrées

N°	NOMS	FONCTIONS
1.	NZALA Donatien	Directeur Général de l'Economie Forestière, Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF)
2.	NGANGA Innocent	Directeur a.i. du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF)
3.	BEZOU Bernard	Ancien Coordonnateur du projet PD 176/02 Rev. 1 (F) Chef de Service cartographique et photo-interprétation au CNIAF Chef de Projet d'Appui à la Gestion Forestière (PAGEF)
4.	KAYA Gilbert	Coordonnateur de la Cellule de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) au (MDDEF)
5.	OUISSIKA CHERUBINS Brice	Chef de Bureau Cartographie, CNIAF Ancien Stagiaire du Club des Amis de l'Environnement – CAB au PD 176/02 Rev. 1 (F)
6.	IBARA Marcel	Expert technique au projet PD 176/02 Rev. 1 (F) Coordonnateur National de WRI (Agence d'Exécution du PD 176/02 Rev. 1 (F))
7.	LOUMETO Joël	Directeur des Etudes et de la Planification
8.	AGNAGNA Marcellin	Représentant de l'UICN en République du Congo
9.	MPATI Basile	Chef de Service Inventaire et Aménagement des Forêts / CNIAF.
10.	ROSSY	Assistant technique du projet APV FLEGT de l'Union Européenne
11.	KONDY Joachim	Coordonnateur de la Cellule Forestière et de la Traçabilité
12.	SAYA-MABA Marius	Assistant Représentant, Chargé de Programme de la FAO à Brazzaville

Terms of Reference

Ex-Post Evaluation of ITTO Projects on Geographic Information System / Demonstrations Areas

I. Background

ITTO is an intergovernmental commodity organization established in 1986 to administer the provisions and operation of the International Tropical Timber Agreement (ITTA), particularly in the promotion of international trade in tropical timber, the sustainable management of tropical forests and the development of tropical forest industries through international cooperation, policy work and project activities.

The two projects that will be the subject of the Ex-post Evaluation are as follows:

- | | |
|---------------------|--|
| PD 57/99 Rev.2 (F) | Sustainable Management of Production Forests at the Commercial Scale in the Brazilian Amazon – Phase I |
| PD 176/02 Rev.1 (F) | Use of Remote Sensing Technology and Information Systems to Support Forestry Legislation Monitoring in the Republic of Congo |

The background information of the projects is provided in Annex to the Terms of Reference.

II. Purpose and Scope of Evaluation

A) Purpose

The primary purpose of the evaluation is to provide a concise diagnosis of two projects related to Geographic Information System / Demonstrations Areas so as to point out the successful and unsuccessful outcomes, the reasons for successes and failures, and the contribution of the projects towards the achievement of ITTO's Objective 2000, and to draw lessons that can be used to improve similar projects in the future.

B) Scope of Work

a) Analyze and assess for each project:

1. The overall role and contribution of the project in light of sectoral policies, development programmes, priorities and requirements to achieve the rehabilitation of degraded forest lands and the sustainable management of forest resources in the country concerned.
2. Specific measures taken to incorporate project results in the national forestry and environmental policies and legislation.
3. The current management status of the forests within the project's area of influence, the effectiveness of the project's implementation and its effectiveness in promoting sustainable forest management as defined in the ITTO Guidelines and Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management.
4. The effectiveness of the project area as a demonstration area or model forest for sustainable forest management.

5. The contributions of the specific studies in various forestry-related disciplines prepared by the project to the development of forestry in the project's area of influence and on other similar and/or related projects being implemented in the countries concerned.
6. The results and potential impact of the applied research conducted by the project (if any) on Geographic Information System / Demonstrations Areas practices and its contribution to the overall forestry-related knowledge in the region.
7. The impact of project activities on the livelihoods of target populations.
8. The effectiveness of dissemination of project results.
9. The overall post-project situation in the project's area of influence.
10. The unexpected effects and impacts, either harmful or beneficial, and the reasons for their occurrences.
11. The cost efficiency in the implementation of the project, including the technical, financial and managerial aspects.
12. Follow-up actions in order to enhance uptake of project results.
13. The project's relative success or failure, including a summary of the key lessons learnt; and the identification of any issues or problems that should be taken into account in designing and implementing similar projects in the future.

b) Provide a synthesis to:

1. assess the overall role and meaningful contribution of the two projects in achieving sustainable management of forest resources in tropical timber producing countries taking into account ITTO's objectives, the ITTO Yokohama Action Plan and Objective 2000, as follows:
 - Adopt a forest policy and apply legislation;
 - Secure the permanent forest estate;
 - Apply reduced impact logging;
 - Train the work force, including supervisors, in reduced impact logging;
 - Limit timber harvest to the sustained yield capacity;
 - Raise public awareness that timber harvesting can be consistent with the sustainability of tropical forests; and
 - Focus forest research on the analysis and use of existing data and knowledge.
2. assess the overall appropriateness of the design and objectives, outputs and implementation approach of the two projects in light of its efficiency and effectiveness to assist promoting sustainable forest management.
3. evaluate the overall contribution of the two projects to forest rehabilitation in the tropics and to the restoration, management and rehabilitation of degraded and secondary tropical forests.
4. evaluate the overall impact on and relevance of the two projects for the Executing Agencies, the forest industry sector and local communities being served and the countries concerned.
5. evaluate the overall attainment of the objectives and assess the overall effectiveness of the two projects.
6. evaluate the overall appropriateness of the costs and cost structure and use of resources within the two projects.

And make recommendations on:

1. the needs for similar projects in the future.
2. the objectives of such future projects.
3. innovative approaches/designs for projects aiming at promoting sustainable forest management in the tropics.

4. the effectiveness of the two projects' approach to promoting sustainable forest management.
5. appropriate target groups, e.g. countries, government, organizations, forestry sector, local communities.
6. the organizational arrangements of the project.
7. follow-up and evaluation practices.
8. supplemental, alternative activities, processes, procedures, and/or follow-up programmes in the field of Sustainable Forest Management, if appropriate.
9. further actions needed to sustain or increase the intended effects on sustainable forest management and Objective 2000 and to draw conclusions which may be of relevance to other ITTO projects in the field of sustainable forest management.

III. Approach

A) Composition of the evaluation team

The team will be composed of two consultants. One of the consultants will be the Team Leader in charge of the final report and the presentation of the results at the Forty-seventh Council Session in Guatemala, in November 2011. The assignment of the other consultant will be made on a regional basis: the second consultant will carry out the mission to Congo. The assignment of specific tasks within the TOR will be left to the Team Leader based on the individual expertise of the members of the team.

B) Consultation during evaluation exercise

The team will maintain close liaison with ITTO and will carry out its work in close cooperation with the concerned Executing Agencies and Governments in the countries concerned. Although the team should feel free to discuss with the authorities concerned all matters relevant to its assignment, it is not authorized to make any commitments on behalf of ITTO.

C) Activities and report of the team

The work required in this evaluation will consist of:

1. Desk review of project-related documents and materials provided by ITTO.
2. Missions in Brazil and the Republic of Congo. The consultants will visit each project's Executing Agency headquarters for a further desk review of project materials and to carry out evaluation work in collaboration with the Executing Agencies. The missions shall also include a field visit to each of the projects' area of influence to review field implementation and to evaluate the project results and impact, and should include discussions with project stakeholders and target beneficiaries. Approximately five to six working days are required for each project.
3. Preparation of an Ex-post Evaluation Report for each project in accordance with the Scope of Work and the checklist contained in the ITTO Manual for Project Monitoring, Review and Evaluation. The report for Brazil should be in English, and the reports for Congo should be in French;
4. Preparation of a synthesis report [see b) Scope of Work] of the two ex-post evaluation reports in one of ITTO's languages, focusing on the overall assessment of the projects' relative success in contributing to ITTO's Objectives, the Objective 2000 and the ITTO Yokohama Action Plan 2002-2006, summarizing the key lessons learnt; and identifying any issues or problems which constrained their contribution to the achievement of Objective 2000.

5. Presentation of the synthesis report (to be called: Overall Executive Summary) at the Forty-seventh Session of the International Tropical Timber Council (November 2011, Guatemala).
6. Preparation of an article for possible publication in the ITTO Tropical Forest Update (TFU), in consultation with the editor, containing an overview of the projects and summarizing the lessons learned from the evaluation work. Appropriate high-resolution photographs should be provided.

In writing the Ex-post Evaluation reports, the team will have the opportunity to discuss its preliminary findings, conclusions and recommendations with the representatives of each of the Executing Agencies, Governments and ITTO before the final version of the report is made. Responsibility for the final content of the reports, however, remains with the evaluation team.

D) Duration of the assignment

The duration of the assignment will be eight weeks for the Team Leader, and three weeks for the second consultant (Republic of Congo). Travel time for each project to be visited will be approximately one week. The remaining time will be used for preparation of the evaluation and report writing.

E) Proposed Work Schedule

- July 2011 Desk review
- Aug. /Sept. 2011 Field visits
- 18 Sept. 2011 Submission of draft reports to ITTO Secretariat and to each of the Project Executing Agencies for comments and suggestions.
- 08 Oct. 2011 Submission of the final ex-post evaluation reports and the overall executive summary to ITTO Secretariat.
- Nov. 2011 Submission and presentation of the Final Report at the Joint Session of the Committees during the Forty-seventh Council Session in Guatemala (team leader).

F) Proposed Consultants

- Jorge MALLEUX, Team Leader (Brazil & Republic of Congo – 8 weeks)
- Germain ZASY NGISAKO, Consultant (Republic of Congo – 3 weeks)